Motion présentée au CA du Lycée polyvalent Pierre-Emile Martin du 31/01/2011.

La rentrée 2010 voit la mise en application dans tous les lycées de France de la « réforme du lycée ». Nous subissons actuellement cette réforme passée en force, et élaborée dans la précipitation : absence totale de formation aux nouveautés : programmes, enseignement d'exploration et accompagnement personnalisé ; absence des manuels scolaires à la rentrée et pour couronner le tout, suppression de postes. Pour notre seul LGT : 9,5 postes menacent d'être supprimés ainsi que le BTS Systèmes Electroniques, marquant la fin d'une poursuite d'études cohérente dans notre établissement.

Le premier bilan au lycée Pierre-Emile Martin confirme les dangers et les aberrations de cette réforme qui n'aidera pas nos élèves à mieux réussir :

L'aide individualisée a été remplacée par l'accompagnement personnalisé: grâce à ce nouveau dispositif les élèves ne bénéficient plus d'un soutien disciplinaire en très petits groupes par des enseignants qui connaissent les élèves, mais sont répartis, souvent de façon aléatoire, dans des groupes plus nombreux encadrés par des professeurs qui ne connaissent pas toujours les élèves. De plus, ce dispositif de deux heures élèves a été constitué avec la ponction d'un volume horaire dans chaque matière: diminution variable selon les disciplines mais systématique. Cette réforme, sous couvert d'être mieux adaptée aux élèves, tend vers un véritable appauvrissement des savoirs et des compétences de nos élèves.

En outre, on demande aux enseignants de toujours faire plus, de s'adapter aux nouveautés et de gérer la pénurie. Mais nous ne pouvons pas faire mieux avec moins de moyens et porter la responsabilité des dysfonctionnements !

Enfin, la mise en place du tutorat présente là aussi de nombreuses insatisfactions : remplacement non déguisé des Conseillés d'Orientation Psychologues, aucun cadre institutionnel n'a été créé pour gérer ce dispositif qui repose une fois encore sur les bonnes volontés enseignantes.

• La DHG de l'année 2011-2012 est réduite à la portion congrue et est inacceptable par l'ensemble de la communauté éducative : elle ne répond pas aux besoins légitimes de notre lycée et au bon déroulement et au respect des apprentissages de nos élèves.

Nous ne remettons pas en cause l'important travail réalisé par Madame Mayade et Monsieur Cantabella qui ont été aussi contraints de gérer les insuffisances. Mais vu la situation inquiétante dans notre établissement, nous ne pouvons que manifester notre indignation en ne votant pas la répartition de la DHG.

Les représentants du personnel enseignant élus au CA, soutenus par les parents élus FCPE et PEEP.



Madame la Proviseure, Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration,

Je tiens, par cette présente lettre à vous signifier mon absence pour « boycott » au conseil d'administration de ce lundi 31 janvier 20011. En effet, la PEEP soutient le mouvement des élèves, des professeurs et autres personnels en demandant le moratoire d'un an quant à la fermeture du BTS Electronique au lycée Pierre Emile MARTIN.

Le recteur d'académie ayant repoussé le rendez vous à mardi, nous n'avons aucuns éléments positifs actuellement pour améliorer la DGH qui est à voter à ce conseil d'administration. En le boycottant, je tiens à marquer ma désapprobation sur cette fermeture « financière » du BTS, programmée par l'académie en l'enlevant de Post-Bac, ainsi que la perte d'élèves à la rentrée prochaine en seconde générale due à la réforme et à la sectorisation des lycées.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

abienne DEL



Le Conseil Local de Parents d'Elèves FCPE du lycée Polyvalent Pierre Emile Martin

Explication sur la position tenue par les parents d'élèves FCPE lors du CA du 31 janvier 2011.

Le 31 janvier, le conseil d'administration du Lycée Pierre Emile Martin devait siéger pour se prononcer sur la répartition des moyens horaires attribués au lycée par le Rectorat au travers de la dotation horaire globalisée.

Afin de montrer leur désaccord sur la dotation horaire attribuée à l'établissement pour l'année 2011/2012, et signifier autant leur mécontentement que leur incompréhension concernant l'annonce de la suppression du BTS système électronique dès la future rentrée, les parents d'élèves FCPE refusent de siéger au conseil d'administration du 31 janvier.

- Ils refusent la suppression du BTS système électronique. Ce lycée ayant a payé un lourd tribut concernant ses effectifs, consécutivement à la Réforme du Lycée et à sa non-sectorisation.
- Ils refusent cette diminution horaire qui génère une augmentation des effectifs au sein des classes.
- Ils refusent ces heures supplémentaires en trop grand nombre qui, de plus, font craindre davantage de difficulté encore à assurer les remplacements déjà si difficiles à mettre en place actuellement.
- Ils refusent les suppressions de postes au profit d'heures supplémentaires.
- Ils refusent de cautionner la vision purement comptable et financière du service public d'Education Nationale.
- Et enfin ils demandent la révision de cette dotation en vue de l'attribution des moyens nécessaires pour assurer à tous les élèves les conditions de leur réussite ainsi que le report de la décision de suppression du BTS système Electronique afin qu'une analyse fine de la situation puisse être faite dès la rentrée 2011.



Conseil Local de Parents d'Elèves FCPE du Lycée Polyvalent Pierre-Emile Martin

Explication sur la position exprimée par les parents d'élèves FCPE lors du C.A. du 04 février 2011 (Vote de la répartition de la Dotation Globale Horaire)

Pour faire suite aux remarques èvoquées lors du CA du 31 janvier 2011, concernant notre désaccord sur la dotation horaire attribuée au Lycée polyvalent Pierre-Emile MARTIN pour l'année 2011/2012, et son manque de lisibilité, les parents d'élèves FCPE ont décidé de ne pas siéger pour le CA lors du vote de la répartition de cette dotation.

Nous faisons encore une fois le constat que les enseignants et <u>surtout les élèves</u> doivent faire les frais de cette nouvelle réduction des moyens d'enseignement.

Nous ne pouvons accepter notamment la généralisation du nombre important d'heures supplémentaires désormais indispensables pour satisfaire les besoins en enseignements obligatoires ou pour assurer un minimum de dédoublements de classes. Sans oublier les échanges de compléments de service de plus en plus fréquents entre établissements, qui font craindre davantage de difficultés pour assurer la cohérence des enseignements, et sans oublier aussi les remplacements de professeurs absents que le Rectorat ne peut pas assurer actuellement dans des délais acceptables et ce malgré les déclarations d'intention du ministre.

Nous refusons de cautionner la vision purement comptable et financière du service public d'Education Nationale et demandons la révision de cette dotation en vue de l'attribution des moyens nécessaires pour assurer à tous les élèves les conditions de leur réussite.

(Déclaration à inscrire au P.V. de séance)